

Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité

Rénovation des soins intensifs et de l'unité d'observation des urgences

Rapport du jury – Concours d'intervention artistique







Sommaire

1.	<u>PRÉAMBULE</u>	4
1.1	Introduction	5
1.2	Situation générale	5
2.	<u>RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE</u>	6
2.1	Maître de l'ouvrage - organisateur	6
2.2	Forme de concurrence et procédure	6
2.3	Objet	6
2.4	Intention du maître de l'ouvrage	6
2.5	Participation	7
2.6	Calendrier	8
2.7	Indemnités	8
2.8	Présentation du projet et visite du site	8
2.9	Questions- réponses	8
2.10	Identification	8
2.11	Rendu	8
2.12	Présentation des projets	9
2.13	Propriété des projets	9
2.14	Exposition	9
2.15	Poursuite de l'étude	9
2.16	Documents remis aux concurrents	9
2.17	Documents demandes aux participants	10
2.18	Variantes	11
2.19	Critères du jugement	11
2.20	Lois, règlements et recommandations	11
2.21	Voie de recours	11
3.	<u>CAHIER DES CHARGES</u>	12
3.1	Présentation générale	13
3.2	Périmètre de l'intervention	15
3.3	Budget disponible	17
4.	<u>RAPPORT DU JURY</u>	18
4.1	Conformité des dossiers	19
4.2	Admission au jugement	19
4.3	Critères de jugement	19
4.4	Analyse des projets	21
4.5	Recommandation du jury	38
4.6	Conclusion	38
4.7	Dispositions finales	39

1

Préambule

1.1 INTRODUCTION

Le maître de l'ouvrage est l'Etat de Vaud. Il est représenté par la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV qui est mandatée pour l'organisation du présent concours de projets en procédure sur invitation.

1.2 SITUATION GÉNÉRALE

La Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité (CIT-S) organise un concours pour la réalisation d'une intervention artistique dans le cadre de la transformation des soins intensifs adultes et de l'unité d'observation des urgences du CHUV.

Cette procédure a été choisie par la Commission artistique (CoArt) constituée selon le règlement cantonal concernant l'intervention artistique des bâtiments de l'Etat (RIABE, édition du 01.04.2015). Cette procédure est conforme à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RVMP). Elle est soumise aux accords OMC.

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations est le français.

2

Règlement de la procédure

2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE – ORGANISATEUR

Le maître de l'ouvrage est l'Etat de Vaud. Il est représenté par la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV qui est mandatée pour l'organisation du présent concours de projets en procédure sur invitation.

2.2 FORME DE CONCURRENCE ET PROCÉDURE

La Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité (CIT-S) organise un concours sur invitation pour la réalisation d'une intervention artistique dans cadre de la transformation des soins intensifs adultes et de l'unité d'observation des urgences du CHUV.

Cette procédure a été choisie par la Commission artistique (CoArt) constituée selon le règlement cantonal concernant l'intervention artistique des bâtiments de l'Etat (RIABE, édition du 01.04.2015). La forme de mise en concurrence s'apparente au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142.

Cette procédure est conforme à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RVMP). Elle est soumise aux accords OMC.

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations est le français.

2.3 OBJET

Le concours porte sur l'élaboration d'une proposition artistique susceptible de dialoguer dans l'esprit du concept «Art et architecture», *Kunst am Bau*. Ceci selon le cahier des charges défini par la Commission pour l'intervention artistique (CoArt).

2.4 INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat de conception et de réalisation de la proposition artistique à l'artiste recommandé par la commission. Il n'y aura qu'un seul mandat attribué pour l'ensemble de l'intervention artistique.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure si la Commission estime qu'aucun des concurrents n'a répondu aux attentes.

2.5 **PARTICIPATION**

Artistes invités

Les artistes suivant désignés par la CoArt sont invités à participer au concours:

- Charlotte Herzig
- Alexandra Roussopoulos
- huber.huber
- Tami Ichino et Thomas Maisonnasse
- Thomas Flechtner

Reconnaissance des conditions

La participation au présent concours implique pour le maître de l'ouvrage, le jury et chaque concurrent l'acceptation des conditions du présent document.

Les artistes invités se sont engagés par email au plus tard en date du 12 février 2021 auprès du maître de l'ouvrage à rendre un projet dans les délais convenus.

Dans le cas où un artiste renonçait à participer, la CoArt se réservait le droit de le remplacer et d'en informer les autres concurrents.

Incompatibilité

Les concurrents ont dû vérifier qu'ils ne se trouvaient pas dans une situation de conflit d'intérêts selon l'art. 12.2 du règlement SIA 142.

Groupe pluridisciplinaires

Les candidats ont été libres de consulter ou de s'adjoindre les compétences d'un spécialiste. Cependant, le maître de l'ouvrage n'est pas lié contractuellement avec ceux-ci.

Le lauréat peut bénéficier de l'appui des ingénieurs et de l'architecte mandatés par le maître de l'ouvrage.

Confidentialité

Les documents et informations fournies par les concurrents et le maître de l'ouvrage sont exclusivement utilisés dans le cadre de la présente procédure et traités de manière confidentielle par les parties.

2.6 CALENDRIER

La phase du concours s'est déroulée selon le calendrier suivant :

01.	Envoi des documents aux participants	vendredi 05 février 2021
02.	Confirmation de la participation par email	vendredi 12 février 2021
03.	Présentation du projet et visite du site	vendredi 12 février 2021
04.	Délai d'envoi des questions	mercredi 03 mars 2021
05.	Envoi des réponses	vendredi 12 mars 2021
06.	Délai de rendu des projets	lundi 19 avril 2021
07.	Présentation des projets	lundi 26 avril 2021
08.	Rapport du jury	lundi 10 mai 2021
09.	Désignation du lauréat et notification	lundi 17 mai 2021
10.	Réalisation de l'œuvre	Septembre 2021

2.7 INDEMNITÉS

Chaque artiste rendant un travail admis au jugement reçoit une indemnité fixe de CHF 3'000.- TTC. Un montant de CHF 120'000.- TTC est à disposition pour la réalisation de l'œuvre, son montage et les honoraires de l'artiste, y compris frais et divers.

2.8 PRÉSENTATION DU PROJET ET VISITE DU SITE

Une visite commune du site a été organisée le 12 février 2021 lors de laquelle le projet architectural a été présenté. La présence des artistes invités était vivement recommandée.

2.9 QUESTIONS - RÉPONSES

Des questions complémentaires ont pu être adressées à l'organisateur par courrier électronique jusqu'au 03 mars 2021 à 17h00 au plus tard. Les questions, qui seraient parvenues hors délai, n'ont pas été prises en considération. Il n'a été répondu à aucune question par téléphone. Les réponses du jury ont été transmises à tous les participants par courrier électronique jusqu'au 12 mars 2021.

2.10 IDENTIFICATION

La procédure n'est pas anonyme. Tous les documents, y compris les emballages, ont porté la mention suivante :

Concours d'intervention artistique pour les soins intensifs et l'unité d'observation des urgences du CHUV, avec une devise de projet librement choisie.

2.11 RENDU

Les projets ont été déposés en main propre au maître de l'ouvrage, sous emballage fermé, et lui sont parvenus physiquement au plus tard le 19 avril 2021 à 16h00.

Les projets arrivés hors délai ne sont pas pris en considération. Les candidats sont seuls responsables de l'acheminement et du dépôt du dossier à l'endroit et dans le délai indiqué. Aucun rendu transmis par voie électronique n'a été admis.

2.12 PRÉSENTATION DES PROJETS

Une présentation des projets devant le jury a eu lieu le **26 avril 2021**, l'après-midi dans une salle du CHUV.

Chaque participant a eu 15 minutes à disposition pour la présentation de son projet suivie d'une discussion avec le jury. Des explications complémentaires ou précisions par rapport aux éléments fournis ont pu être demandées aux participants.

L'horaire de passage des concurrents et la salle ont été définis en temps voulu.

2.13 PROPRIÉTÉ DES PROJETS

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants.

Les documents graphiques remis par les concurrents deviennent propriété de l'organisateur.

2.14 EXPOSITION

Les projets rendus feront l'objet d'une exposition dans les locaux du CHUV. Les dates en seront communiquées en temps voulu.

2.15 POURSUITE DE L'ÉTUDE

Conformément aux dispositions de l'art. 9 du RIABE, le lauréat du concours est recommandé par le jury pour le développement et la réalisation du projet. La décision d'adjudication est prise par le maître de l'ouvrage selon les procédures en vigueur.

Le jury se réserve la possibilité de renoncer à désigner un lauréat dans le cas où aucun projet ne répondrait au cahier de charges.

2.16 DOCUMENTS REMIS AUX CONCURRENT

Les candidats reçoivent les documents suivants sur support informatique:

01. Règlement et cahier des charges (format pdf)
02. Plan du projet (format pdf et dwg)
03. Périmètres d'implantation de l'intervention (format pdf et dwg)
04. Fiche d'identification (format xls et pdf)

2.17 DOCUMENTS DEMANDES AUX PARTICIPANTS

Chaque dossier de projet est obligatoirement constitué des éléments suivants :

01. Proposition d'intervention présentée sous forme des plans, coupes et élévations nécessaires à la compréhension du projet; échelle et graphisme libres.
02. Partie explicative et illustrative du projet, sous forme de texte, schémas, croquis, esquisses, photos, illustration, etc.
03. Fiche d'identification
04. Devis estimatif:

Il doit permettre de vérifier le respect de l'enveloppe budgétaire décrite dans ce cahier des charges, comprenant :

- Estimation du coût de construction de l'intervention
- Offre forfaitaire d'honoraires pour l'étude et le suivi de la réalisation du projet (hors coût de construction).

Le montant des honoraires ne pourra pas dépasser 20 pourcent du coût de construction.

Selon la forme et les indications suivantes :

Graphisme	Représentation libre
Planches	Format A2 horizontal, 3 planches maximum
Autres formes d'expression	Maquette, échantillons,...
Clé USB avec fichiers des planches	Au format jpg, format A3 max
Enveloppe contenant	La fiche d'identification et le devis estimatif
Réductions des plans papier	1 jeu au format A3

Les documents remis doivent permettre de comprendre et d'analyser les rendus pour chacun des critères de jugement annoncés, (voir p. 2.20).

A titre facultatif, d'autres moyens de présentation, tels que modèles, échantillons de matériaux, vidéos, etc. peuvent être utilisés par l'artiste lors de la présentation devant le jury. Les maquettes et autres éléments particuliers seront illustrés par des images et photos.

2.18 **VARIANTES**

Chaque participant ne rend qu'un seul projet. La présentation de variantes n'est pas acceptée et entraîne l'élimination du concurrent.

2.19 **CRITÈRES DE JUGEMENT**

Les travaux présentés ont été évalués par le jury sur la base des critères mentionnés ci-dessous sans ordre hiérarchique.

Critère 1 Qualités esthétique et symbolique de la proposition.

Critère 2 Adéquation de l'intervention avec l'architecture du projet, ainsi que les contraintes d'hygiène et d'entretien inhérentes au contexte des soins intensifs.

Critère 3 Faisabilité technique, durabilité et sécurité de l'intervention.

Critère 4 Économie générale du projet et respect du budget annoncé. (réalisation et entretien)

A l'issue de la détermination du jury, un rapport est établi et chaque participant reçoit un exemplaire.

2.20 **LOIS, RÈGLEMENTS ET RECOMMANDATIONS**

Les projets doivent respecter les lois, normes, règlements et directives en vigueur à la date du présent document, en particulier les textes relatifs aux bâtiments accueillant du public, notamment les prescriptions «incendie».

Les propositions des candidats doivent tenir compte des impératifs d'hygiène, d'entretien, de sécurité et de durabilité.

En cas de doute entre l'adéquation des dispositions prévues par l'artiste et ces recommandations, le candidat interroge la commission.

2.21 **VOIE DE RECOURS**

Les recours éventuels doivent être déposés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, conformément à l'art. 10 de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP).

3

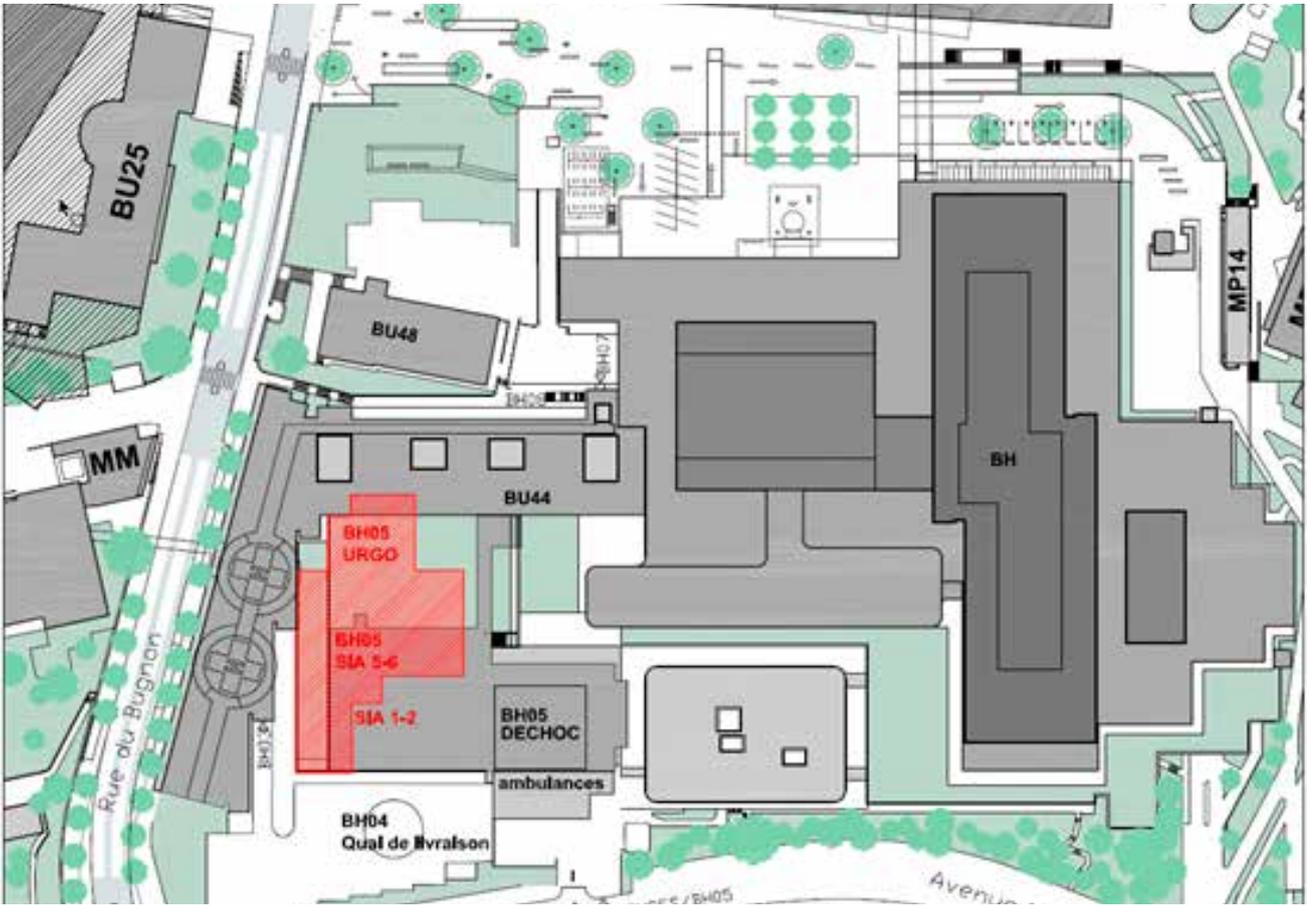
Cahier des charges

3.1**PRÉSENTATION GÉNÉRALE****Situation actuelle et projet**

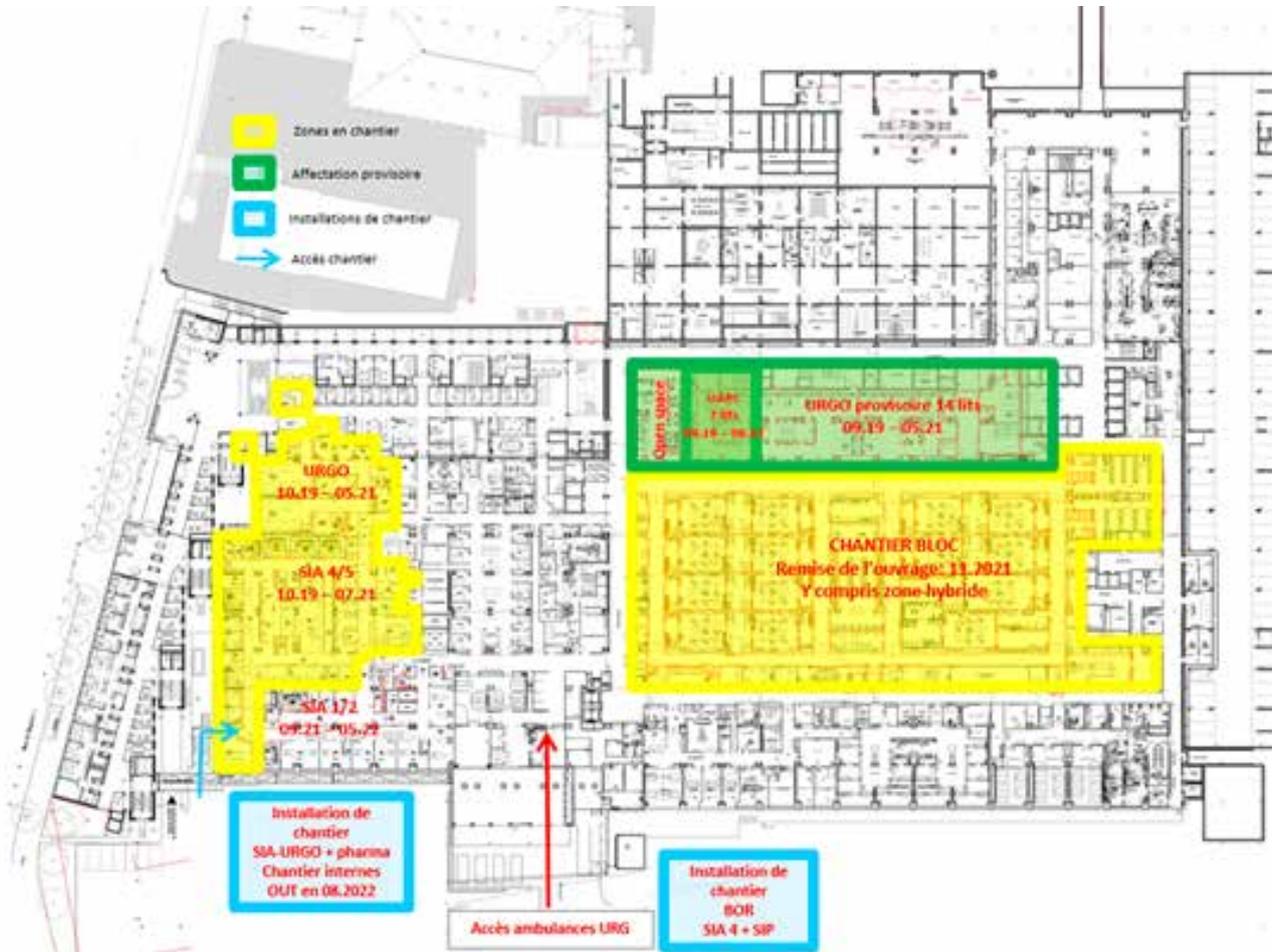
Depuis sa mise en service en 1982, le bâtiment hospitalier (BH) du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) n'a réalisé qu'une rénovation partielle de ses plateaux techniques qui regroupent au BH05 les urgences (URGA, URGC et URGO/unité d'observation – déchocage – radiologie des urgences), les soins intensifs adultes (SMIA) et pédiatriques (SIP) et le bloc opératoire central. Les travaux réalisés jusqu'ici touchent le Service des urgences, les unités 1 et 2 du Service de médecine intensive adulte (SMIA) ainsi que des transformations pour l'unité 3 du SMIA qui est le Centre romand des grands brûlés. La rénovation complète du bloc opératoire est actuellement en cours et la mise en service des nouvelles salles est prévue en fin 2021. Par ailleurs, le nombre de patients nécessitant une prise en charge dans une unité de soins intensifs augmente chaque année. Pour répondre à cette demande, il est nécessaire d'augmenter le nombre de lits de ces unités. Un tel développement a été rendu possible par la délocalisation de la dialyse aiguë et le redimensionnement de l'unité d'observation du Service des urgences, de même qu'une extension du bâtiment dans sa partie ouest.

Ce projet, qui permet la création d'une nouvelle unité de soins intensifs et le remaniement complet de l'unité d'observation des urgences (URGO), s'inscrit donc dans une large démarche de modernisation des plateaux techniques du BH05 qui vise à poursuivre les rénovations des anciens locaux, garantir la mise aux normes hospitalières et techniques des unités et augmenter la capacité d'accueil des soins intensifs.

L'ensemble de ces travaux est réalisé par plusieurs phases et rocadés successives, alors que les services et unités voisines restent en activité et sans aucune fermeture de lit. Particulièrement complexe du fait de la très grande technicité du bâtiment et de l'accueil de patientes et patients dans un état critique, ce chantier dépend de l'avancement du chantier du bloc opératoire rénové (BOR). Depuis septembre 2019, la nouvelle salle de réveil du BOR est utilisée transitoirement comme unité d'observation des urgences et comme unité de soins intensifs. Cette situation devrait durer jusqu'à l'été 2021. Grâce à cette délocalisation, les travaux dans la partie ouest du BH05 ont débuté en octobre 2019 par le démontage complet de la zone; ils se poursuivent actuellement avec la reconstruction des nouveaux locaux. Ces derniers seront remis aux utilisateurs par étapes dont la première est fixée en mai 2021 pour l'URGO suivie des unités 4/5 des SMIA à la fin du mois de juillet 2021.



Plan de situation de la cité hospitalière



Plan général du BH05

3.2 PÉRIMÈTRE DE L'INTERVENTION

Les services dans lesquels ce projet doit prendre place ont une densité très forte qui ne laisse que peu d'espace pour des installations d'envergure. Toutefois, divers lieux du projet ont été mis en évidence et peuvent accueillir des interventions graphiques ou picturale. Outre leur potentiel en termes des surfaces à traiter, ces espaces ont également été choisis en regard de leur fonction ou leur position dans le service.

L'approche s'amorce par un traitement des faces vitrées, à l'exclusion toutefois de celles qui assurent la surveillance des patients ou la vision vers l'extérieur, pour définir un thème ou un motif qui se déclinera ensuite sur d'autres supports comme les paravents et les murs des parloirs, des salles d'attentes, de la salle de colloque et des salles de repos des collaborateurs. Une intervention extérieure, dans le patio délimité par l'URGO et le box 16 des SMIA est également vivement souhaitée pour casser son aspect très minéral et sombre. Dans cette optique, une intervention paysagère et/ou un travail sur la lumière peuvent être envisagés.

Programme de l'URGO :

- Capacité d'accueil de 14 lits
- 2 'espaces' de 5 lits
- 2 boîtes d'isolement avec pressions réversibles, sas et salle de douche
- 2 boîtes sécurisés
- Desk infirmier
- 2 salles de douche
- Local sale, local de matériel, pharmacie, tisanderie et bureaux

Programme des unités de soins intensifs (SIA - zone ouest) :

- Nouvelles unités 1 et 2 :
capacité d'accueil de 13 lits
- 1 box 'triple-sas'
- 2 boîtes d'isolement avec pressions réversibles et sas
- 3 boîtes individuels
- 2 boîtes doubles
- 1 box triple
- Desk infirmier
- Local sale, local de matériel, pharmacie, office et bureaux

Unités 4 et 5 existantes (actuellement nommées SIA 1-2) :

- Capacité d'accueil de 14 lits
- Transformation partielle



3.3**BUDGET DISPONIBLE**

Le montant disponible pour la conception et la réalisation de l'intervention artistique est fixé à CHF 120'000.- TTC. Ce montant inclut la rémunération de l'artiste. Un budget estimatif est demandé aux concurrents.

Les différents lieux du projet à traiter sont répartis en quatre groupes selon le type de support :

- A. Les faces vitrées (rose)
- B. Les paravents (jaune)
- C. Les murs des locaux spécifiques (cyan)
- D. Le patio (vert)

4

Rapport du jury

4.1 **CONFORMITÉ DES DOSSIERS**

La commission artistique a vérifié :

- Le respect de délai de restitution des projets.
- La présence de tous les documents à remettre, comme indiqué sous chiffre 2.18 du cahier des charges

4.2 **ADMISSION AU JUGEMENT**

Quatre invités ont respecté le délai de restitution des projets et ont rendu les documents demandés. Un désistement est intervenu, en raison d'un manque de disponibilité et d'un inconfort vis-à-vis de la langue officielle dans laquelle se déroule le concours.

4.3 **CRITÈRES DE JUGEMENT**

Les travaux présentés ont été évalués par le jury sur la base des critères mentionnés ci-dessous sans ordre hiérarchique.

Critère 1 Qualités esthétique et symbolique de la proposition.

Critère 2 Adéquation de l'intervention avec l'architecture du projet, ainsi que les contraintes d'hygiène et d'entretien inhérentes au contexte des soins intensifs.

Critère 3 Faisabilité technique, durabilité et sécurité de l'intervention.

Critère 4 Économie générale du projet et respect du budget annoncé (réalisation et entretien).

À l'issue des délibérations du jury, un rapport est établi et chaque participant en reçoit un exemplaire.

4.4

Analyse des projets

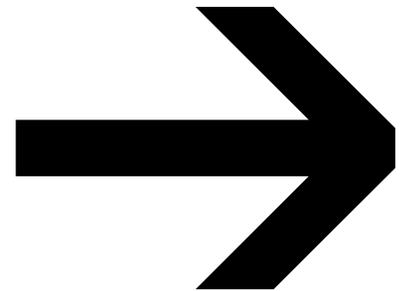
ANALYSE DES PROJETS

TAMI ICHINO ET THOMAS MAISONNASSE P. 22
Lauréats – Comme à la maison

ALEXANDRA ROUSSOPOULOS P. 26
Lumière extérieure, voyage intérieur

CHARLOTTE HERZIG P. 30
Arc en ciel

THOMAS FLECHTNER P. 34
Oasis



LAURÉATS

COMME À LA MAISON

TAMI ICHINO ET THOMAS MAISONNASSE

Inspirés par la grâce d'un bégonia sur le bord d'une fenêtre de leur appartement, Tami Ichino et Thomas Maisonnasse s'attachent à la restituer à la double intention des patients habités par l'espoir de retrouver leur foyer et des soignants qui les entourent. Les deux artistes font dialoguer leurs disciplines: la peinture pour la première, la photographie pour le second. Dans des ambiances intimistes et familières, *Comme à la maison* décline à deux voix et dans trois registres différents, l'idée du jardin miniature chez soi.

Il y a d'abord le patio traité à la manière d'un balcon où la végétation est installée dans six bacs et étagée sur trois niveaux de vivaces, entre tapis de pervenches, lierre grimpant et fougères déployées à mi-hauteur.

Puis les jardins se font intérieurs en épousant sans les opacifier les surfaces vitrées des locaux (bureaux, boxes, entrées des unités). Telles des présences domestiques rassurantes, on y voit en ombres chinoises les silhouettes photographiées de plantes d'intérieur qui apparaissent en gris léger sur dégradé transparent des couleurs du ciel entre l'aube et le coucher. Les paravents en reprennent le subtil nuancier.

Enfin les murs des parloirs et de la salle d'attente, eux, sont peints à la main par Tami Ichino qui aborde le revêtement mural industriel en fibres de verre (*Scandatex*) exactement comme si elle travaillait une toile de lin, par fines couches successives. Sur fonds monochromes aux tons soutenus, elle y propose des «portraits» en gros plan de plantes familières avec la précision minutieuse de sa facture.

La poésie et la simplicité de mise en œuvre de ce projet convainquent le jury. La proposition est perçue comme à la fois singulière et familière. L'idée des dégradés en transparence qui rappellent la lumière naturelle dans un lieu qui en compte assez peu, l'exactitude à la fois délicate, intense et rêveuse des pinceaux de Tami Ichino et la cohérence inventive de l'ensemble du projet qui infiltre tous les espaces avec autant de créativité que d'empathie séduit aussi bien par la magie qu'elle dégage que par sa facilité de réalisation: des autocollants intégraux sur les surfaces vitrées, une technique picturale maîtrisée, une animation végétale composée de plantes locales pérennes qui ne nécessitent que peu d'entretien et un faible ensoleillement.



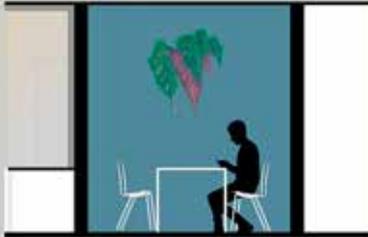
Bégonia



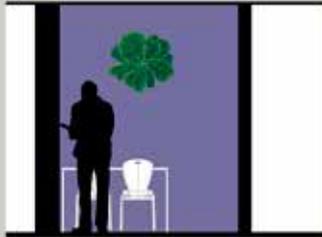
Figulier lyre



Bananier



BH05-1083 parloir 1



BH05-1183 parloir 2



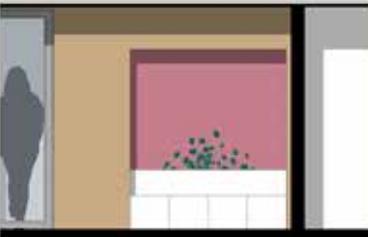
BH05-665 parloir



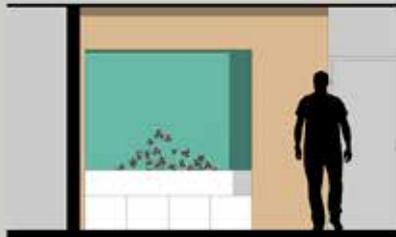
Pilea



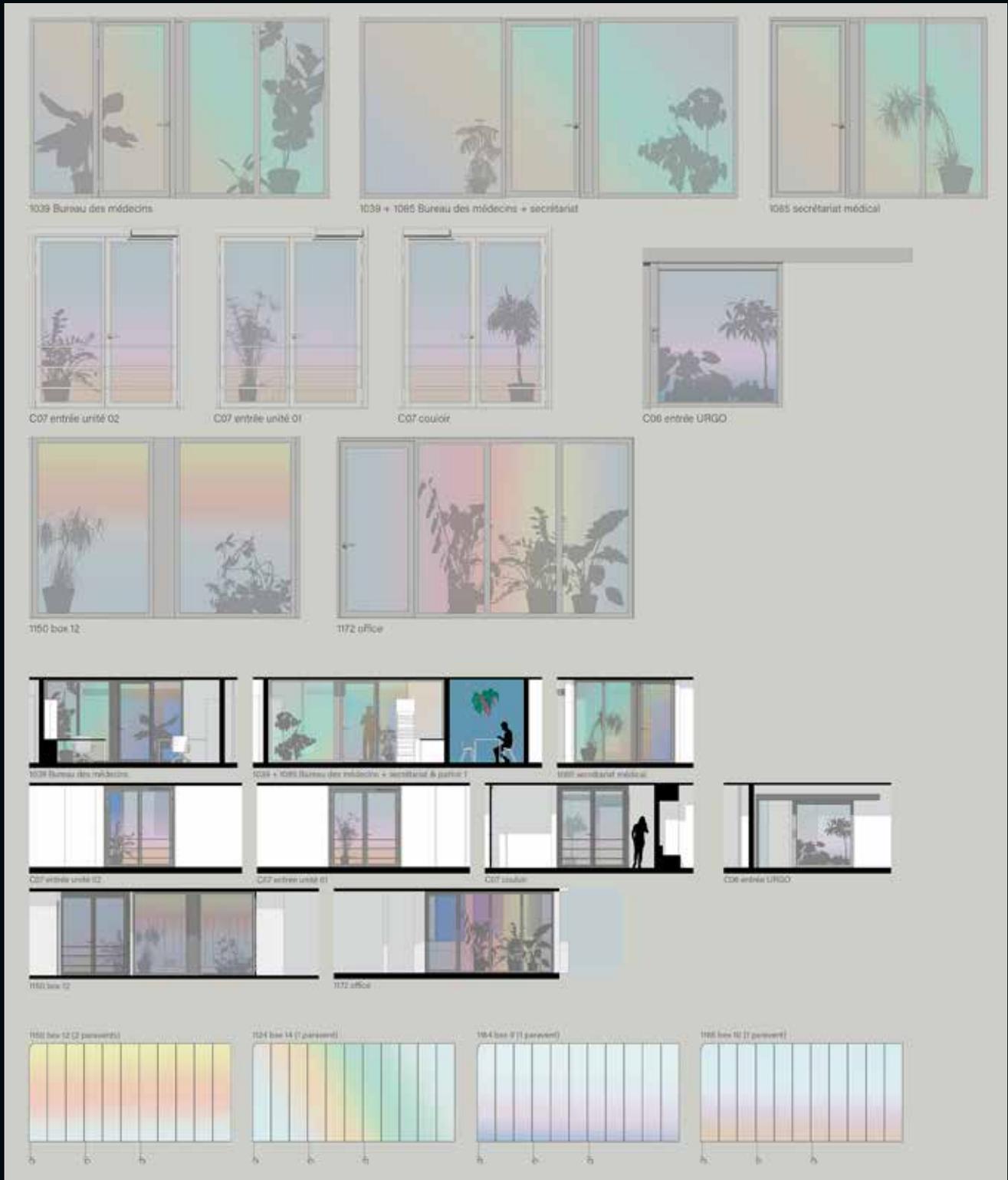
Oxalis

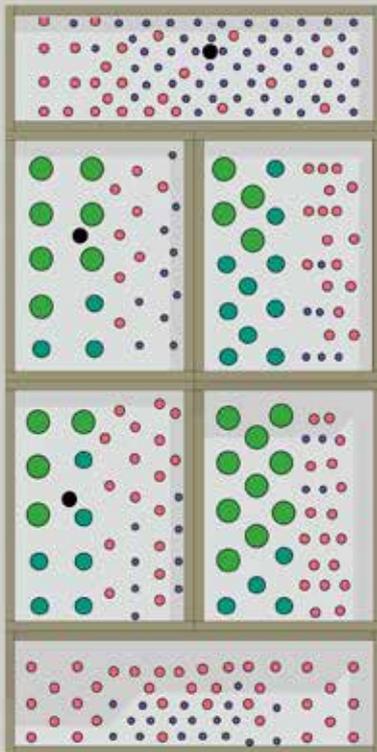
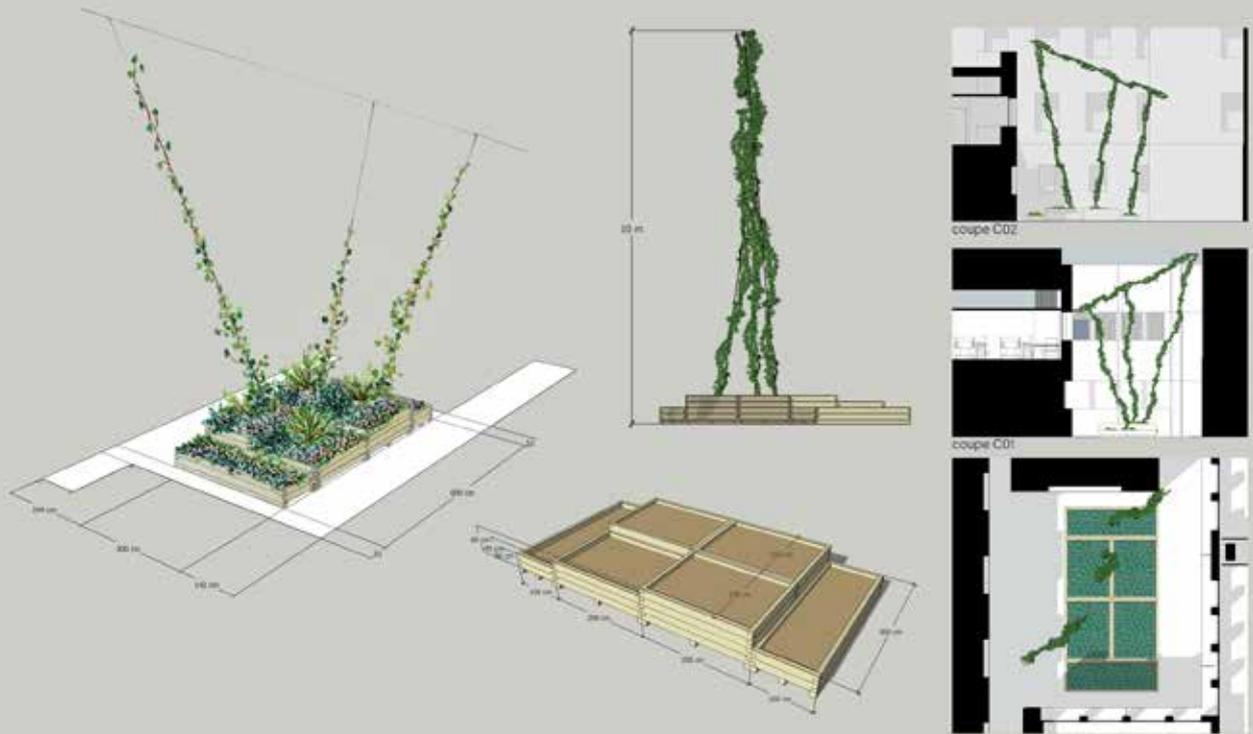


BH05-663 salle d'attente (mur côté couloir C-07)



BH05-663 salle d'attente (mur côté WC)





plan de plantations



Vinca minor 'atropurpurea & alba'
nb de plants : 150
hauteur estimée : 10-15 cm



Fragaria vesca
nb de plants : 150
hauteur estimée : 10-15 cm



Polypodium vulgare
nb de plants : 40
hauteur estimée : 30-40 cm



Polystichum aculeatum
nb de plants : 80
hauteur estimée : 50-70 cm



Hedera helix
nb de plants : 6

LUMIÈRE EXTÉRIEURE, VOYAGE INTÉRIEUR

ALEXANDRA ROUSSOPOULOS

L'artiste invite d'emblée à changer de dimension: le jury peut se projeter dans le patio grâce à la maquette présentée en propos liminaire. Alexandra Roussopoulos « lance » dans l'espace la pièce maîtresse de son concept: une toile en suspension rappelant le tapis volant des contes persiques. Symbole d'évasion, de rêve et d'envol vers des ailleurs lointains, il constitue la trame narrative de son intervention *Lumière extérieure, voyage intérieur* dans les différents périmètres étudiés.

Réveiller les imaginaires n'en reste pas moins un exercice rigoureux: c'est une précision d'ingénieur à laquelle il faudra recourir dans le patio pour « fixer » le tapis volant dans l'espace. L'artiste en est pleinement consciente, qui travaille en collaboration avec un ingénieur civil. Micro-perforée, la toile de 3 mètres sur 4 imprimée en dégradés recto-verso qui matérialisera le « tapis », aura de multiples points d'attache en fins câbles d'inox. Le fait qu'elle laisse passer la lumière et la diffuse avec effet moiré lui évitera de porter une ombre opaque et contrastera avec la minéralité des façades tout autour.

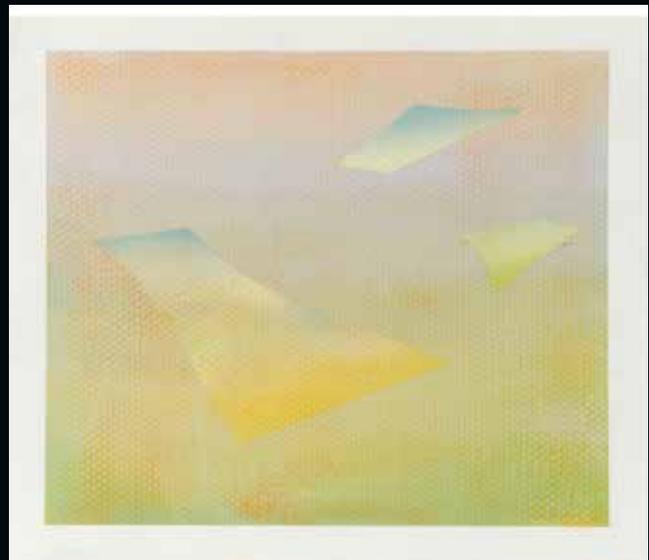
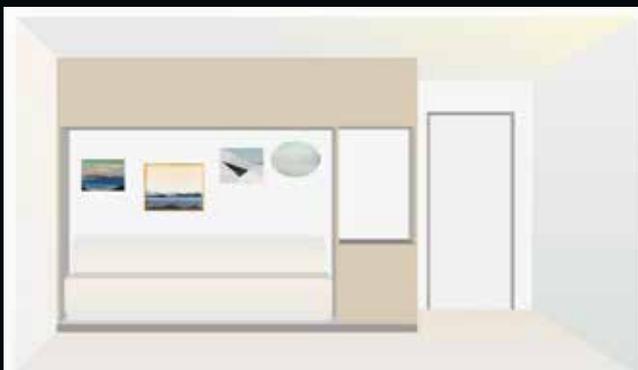
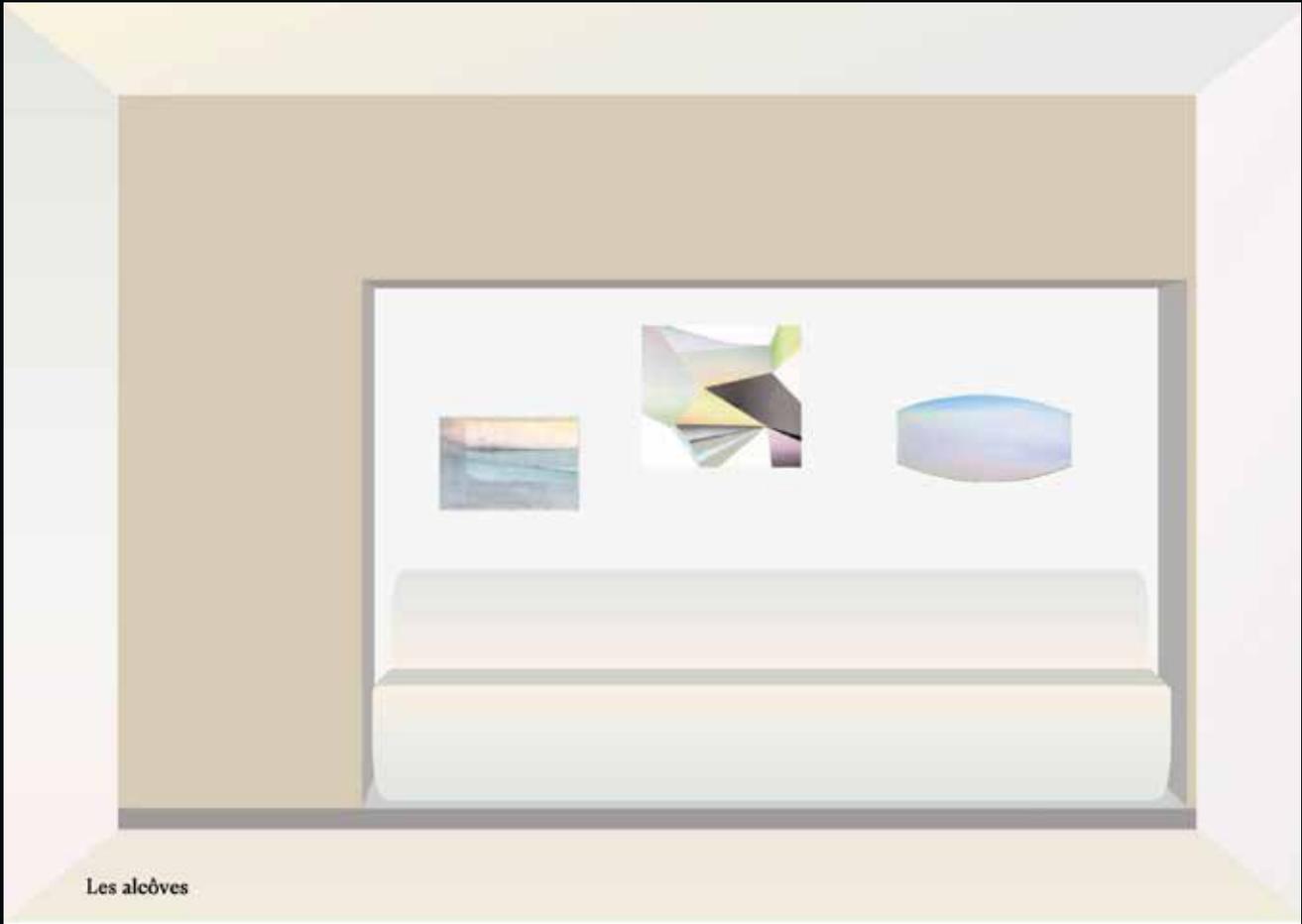
Le motif du tapis volant est repris et décliné dans des tons pastel légers et translucides dans les quatre autres zones d'intervention: ils seront peints à la main sur les surfaces vitrées des locaux, imprimés sur les paravents (cinq œuvres originales), repris sous forme de peintures murales dans des dégradés de nuances dans la salle d'attente, le parloir et les bureaux des médecins, et convertis en véhicules symboliques permettant de découvrir comme à vol d'oiseau les petites paysages qui, accrochés dans les alcôves, sont inspirés des voyages de l'artiste entre désert de l'Atlas et cultures de thé en Chine.

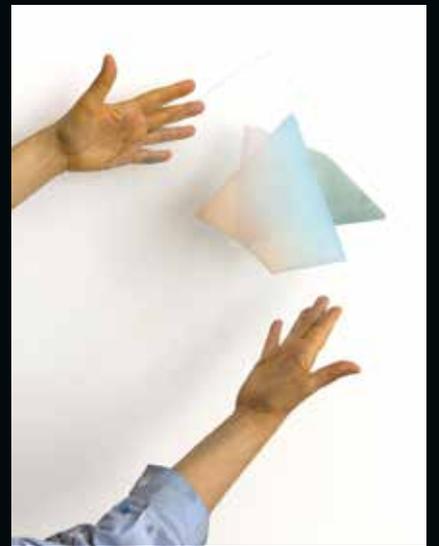
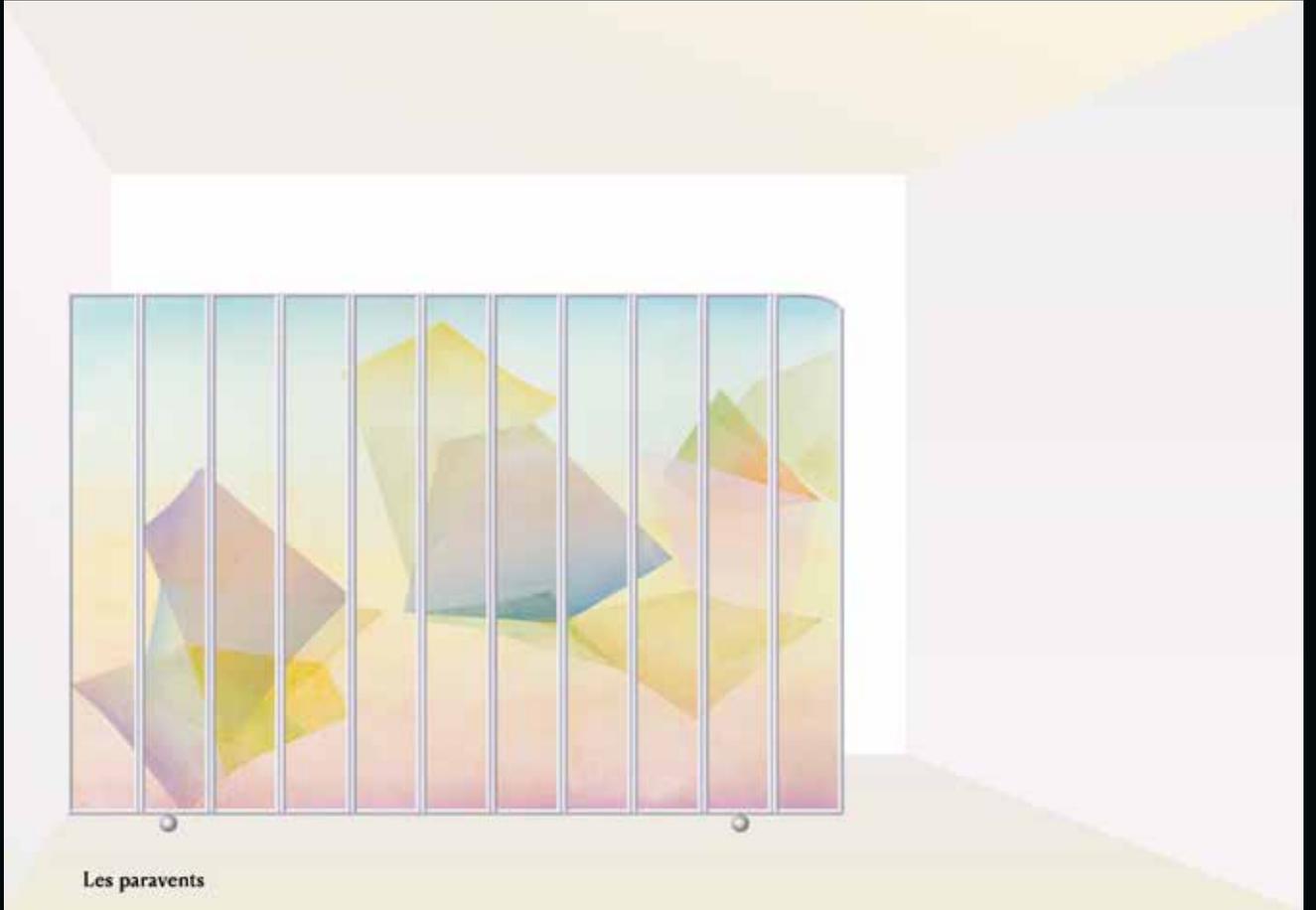
Le jury se montre très sensible aux propositions d'Alexandra Roussopoulos; il relève la douceur, la légèreté et la fluidité de leur mouvement dansant dans l'espace et la place qu'elles donnent au rêve. Il en apprécie la cohésion harmonieuse, le soin du détail (conception, choix des matériaux, etc.) et l'occupation spatiale. Il est en revanche moins convaincu par la mise en œuvre particulièrement délicate de la toile dans le patio. Les incertitudes liées à son montage in situ, la présence probablement visible des câbles malgré leur relative finesse, ainsi qu'un sentiment de qualités inégales dans le traitement des différentes interventions (notamment sur les surfaces vitrées et les paravents) font que le projet n'est pas retenu.



Le Patio







ARC EN CIEL

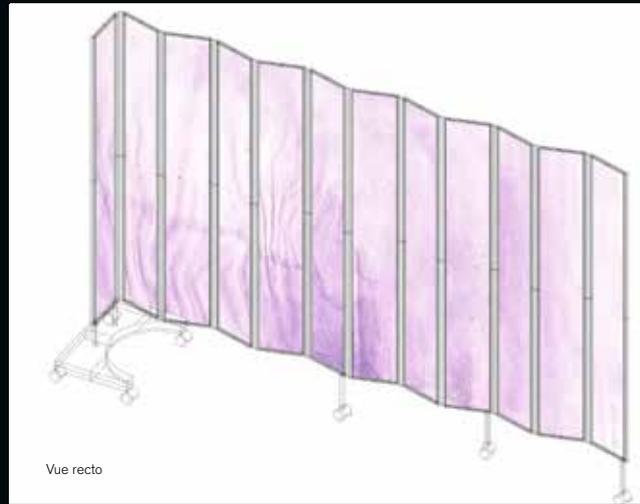
CHARLOTTE HERZIG

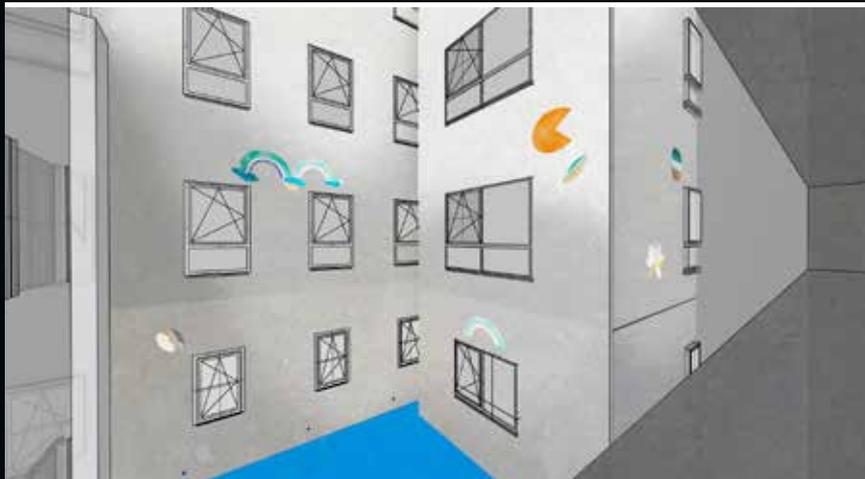
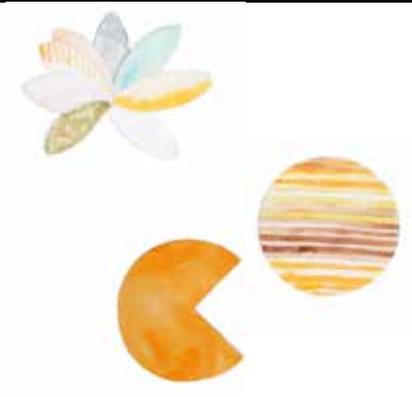
L'arc-en-ciel s'est imposé à l'esprit de Charlotte Herzig pour venir illuminer le « non-espace » du patio. Sa visite de chantier lui a inspiré une aquarelle et un cahier d'intentions qu'elle présente au jury en qualité d'introduction à ses réflexions et ses interrogations : quel est le rôle de l'art dans un lieu d'action thérapeutique ? Aurait-il des vertus curatrices ? Une œuvre d'art peut-elle être mise au service de la zone d'urgences et de soins intensifs d'un hôpital ?

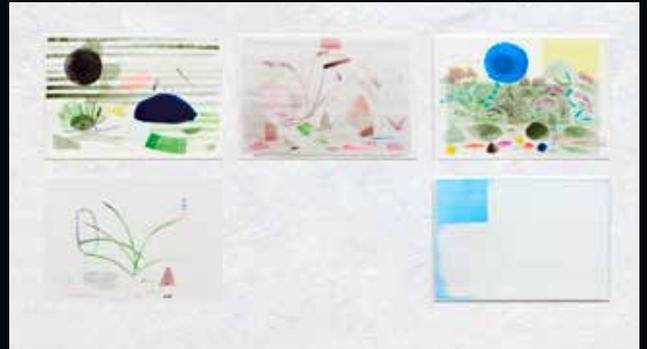
C'est le patio que l'artiste considère comme la matrice de son concept. Elle a repris certains éléments de son aquarelle initiale avec le désir de créer des visions « surprenantes » au détour d'un couloir. Elle compte recourir à la technique de la mosaïque – des tesselles en pâte de verre lumineuse fabriquées à la main par une artisane – pour faire naître douze motifs (fixés sur des supports mobiles en inox) sur les façades qui bordent l'espace intérieur. Le sol, lui, est traité avec une peinture bleue iridescente, pour faire miroiter symboliquement un ciel inversé et renforcer l'apport de lumière.

Les formes de ce vocabulaire personnel sont ensuite reprises sur les vitrages dans un traitement simplifié : des films translucides autocollants représentant des cercles, des demi-cercles et des amandes, dans une composition évoquant tantôt une fleur de lotus tantôt un astre. Les salles d'attente accueillent des peintures originales dont les paysages sur fond blanc invitent au voyage intérieur. Quant aux paravents, ils prolongent l'immersion dans l'univers de l'artiste en reproduisant les éléments d'une grande toile réalisée pour une exposition au Kunstmuseum de Lucerne, tandis que le verso est aquarellé en monochrome. Les parloirs, lieu intime par excellence, reprennent en plus abstrait la thématique des compositions astrales et végétales à travers des peintures murales réalisées au scotch sur le revêtement de toile tissée.

Les motifs fins et délicats proposés par Charlotte Herzig sont appréciés par le jury qui relève leur qualité poétique et onirique, tout comme la bienveillance qui en émane. Toutefois il s'interroge sur la consistance de ce projet très intuitif qu'il verrait plutôt dans un service de pédiatrie. Il reconnaît le charme et la fraîcheur ludique de l'ensemble de la proposition, mais ne parvient pas à en suivre le fil de la narration formelle. Les différentes matérialisations auxquelles l'artiste compte recourir manquent également de lien entre elles, c'est pourquoi le projet n'est pas retenu.







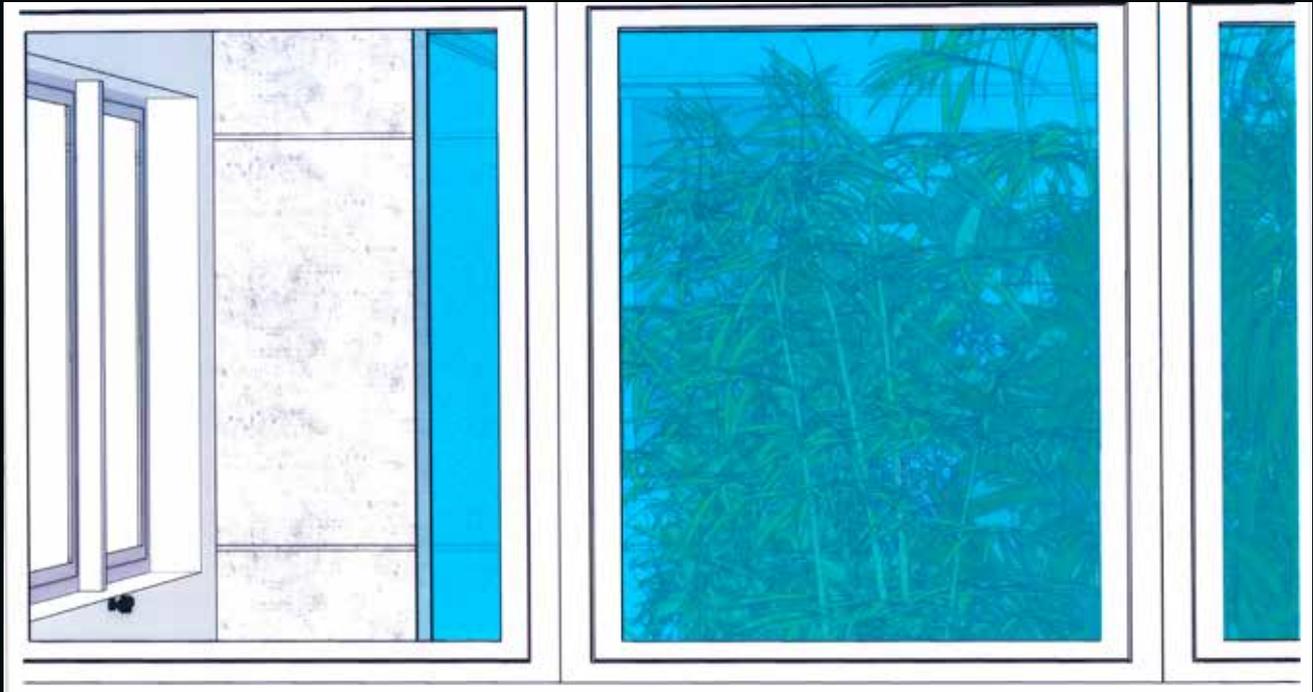
OASIS

THOMAS FLECHTNER

La présentation de Thomas Flechtner débute par une petite démonstration : il a pris le soin d'amener avec lui un rameau, un échantillon de verre et un brumisateur, histoire de montrer que selon le degré d'humidité de la plante, ses contours se détachent plus ou moins nettement derrière le morceau de verre contre lequel il lui fait exercer une pression. Ce jeu d'oscillation entre le flou et le net de l'apparition des végétaux se trouve au centre de son concept intitulé *Oasis*. S'adressant avant tout aux personnes hospitalisées, il s'inscrit dans le contexte d'une installation botanique au cœur du patio. Cette intervention fait écho aux végétalisations des toitures du bâtiment hospitalier principal.

L'artiste prévoit d'installer un cube en verre trempé semi-transparent, dans lequel de nombreuses plantes vivaces se partagent l'espace. Elles composent un « tableau » sans cesse renouvelé par les fluctuations de leur hygrométrie (une petite pluie fine y est produite par moments) et la netteté variable de leurs contours en fonction de la distance du regard et de la quantité d'humidité dans le cube qui coule goutte à goutte le long des parois vitrées. Proposée comme source d'inspiration et de courage face à la souffrance, cette vision se prolonge à l'intérieur, notamment dans la salle d'attente où, grâce à une caméra filmant en continu l'une des faces du cube, un écran plat retransmet son image en direct. Thomas Flechtner espère ainsi rompre avec la morosité des lieux et diffuser une énergie positive. Il évoque la possibilité de multiplier les écrans dans d'autres espaces.

L'originalité de l'intervention plaît au jury, mais le fait que cet îlot de verdure installé dans le patio ne soit pas pourvu de toiture l'amène à redouter une détérioration de l'ensemble qui s'accompagnerait inévitablement de difficultés d'entretien. Par ailleurs, recourir aux écrans pour permettre de contempler *intra-muros* ces plantes « vitrifiées » pose la question de la multiplicité de ces supports dans un environnement de travail qui recourt déjà beaucoup à ce type de technologie. Quant au caractère particulièrement contemplatif et minimaliste de son « jardin zen » sous la pluie, il la pense mieux adaptée à un centre d'art. Le jury ne retient pas ce projet pour les motifs précités, ainsi qu'en raison d'une lacune dans les propositions de mise en œuvre : les essences choisies cohabitent-elles harmonieusement ? Comment pénétrer dans le dispositif pour les soigner ? Pour quel monitoring opter ?





4.5

Recommandation du jury

Le jury salue l'empathie et la délicatesse dont les quatre lauréats ont tous fait preuve. Tous aussi ont eu à cœur de proposer des œuvres accessibles à tous, accueillantes et rassurantes. Tous enfin ont cherché à donner à la dureté du patio un caractère plus aimable et plus vivant.

A l'issue de ses délibérations, le jury a décidé à l'unanimité de recommander le projet Comme à la maison de Tami Ichino et Thomas Maisonnasse pour la réalisation d'une intervention artistique dans le cadre de la transformation des soins intensifs adultes et de l'unité d'observation des urgences du CHUV. Le projet est retenu dans son ensemble et la proposition de budget estimatif présentée par les lauréats est acceptée.

4.6

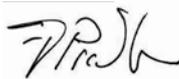
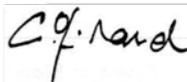
Conclusion

Le jury tient à remercier tous les artistes qui ont participé à ce concours d'intervention artistique et salue la qualité de leur travail.

Cette procédure a permis de répondre aux attentes de l'organisateur et de l'utilisateur telle qu'énoncée dans le cahier des charges.

4.7 Dispositions finales

LISTE DES MEMBRES AVEC SIGNATURES

Présidente	Karine Tissot Responsable des activités culturelles du CHUV	
Membres	Olivier Hugli Professeur associé, URG	
	Delphine Colonnaz ICUS, URG	
	Valéry Plouhinec Coordinateur matériel et développement, SMIA	
	Olivier Amiguet ICS, SMIA	
	Françoise Jaunin Experte, critique d'art	
	Eric Pichonnaz BBA Archipole SA, architecte	
	Frédéric Prod'Hom Adjoint aux constructions du CIT-S	
	Catherine Girard Troillet Architecte, cheffe de projet CIT-S	
	Joelle Isler Responsable de l'information CIT-S	

APPROBATION DU RAPPORT ET SIGNATURES

Le présent rapport est approuvé par les membres du jury à Lausanne le 18 mai 2021.

Rédaction du rapport de jury: **François Jaunin**, experte – critique d'art et **Joelle Isler**, responsable de l'information à la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV.





Préresse et impression

Centrale d'impression et de reprographie (CIR), CHUV, juin 2021

Coordination rédactionnelle et éditoriale

Joelle Isler, responsable de l'information à la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité, CHUV

PRÉSIDENTE

Karine Tissot

Responsable des activités culturelles du CHUV

MEMBRES

Olivier Hugli

Professeur associé, URG

Delphine Colonnaz

ICUS, URG

Valéry Plouhinec

Coordinateur matériel et développement, SMIA

Olivier Amiguet

ICS, SMIA

Françoise Jaunin

Experte, critique d'art

Eric Pichonnaz

BBA Archipole SA, architecte

Frédéric Prod'Hom

Adjoint aux constructions du CIT-S

Catherine Girard Troillet

Architecte, cheffe de projet CIT-S

Joelle Isler

Responsable de l'information CIT-S